

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ENSFEA séance ordinaire (en visioconférence)  
du 19 novembre 2020**

**DELIBERATION n° 26/2020**

*Vu le CEVE du 29/09/2020,*

**OBJET** : Exonération partielle des droits différenciés des étudiants étrangers

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les masters IFSE et AFC recrutent des étudiants étrangers et apportent à l'ENSFEA une forte lisibilité à l'international. Ils sont intégrés pleinement dans la stratégie de l'établissement en la matière.

L'arrêté du 19/04/19 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (mis à jour par l'arrêté du 9/06/20) fixe des droits d'inscription fixe des droits d'inscriptions « différenciés » notamment en master (3770€) pour les étudiants étrangers non communautaires en mobilité géographique. Le décret n°2019-344 du 19/04/20 prévoit des modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers.

En se référant à ce décret, il est possible d'adapter les droits d'inscription dans l'objectif d'éviter une fonte des effectifs recrutés. En appliquant les différents critères du décret,

En application des dispositions du décret, dans le respect des différents critères prévus dans les articles 3 et 4, **les étudiants extra-communautaires assujettis aux droits différenciés seront, à compter de la rentrée 2021, exonérés partiellement des droits d'inscription universitaires sur toute la durée leur cursus de master.** Cela leur permettra d'acquitter un montant total équivalent aux étudiants non assujettis aux droits différenciés, et à l'ENSFEA de pouvoir continuer à les inscrire face à un coût totalement dissuasif dans le cas contraire.

NB : Pour le master AFC en co-accréditation avec l'INP-ENSAT, ces propositions sont conformes avec les décisions validées par l'INP en décembre 2019.

**Le Conseil d'Administration approuve les dispositions d'exonération partielle des droits différenciés des étudiants étrangers extra-communautaires concernés.**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ENSFEA**  
Ecole Nationale Supérieure de  
Formation de l'Enseignement Agricole

**DEBUT DE SEANCE :**

- Quorum : 19
- Absents/ Excusés : 2
- Présents : 31
- Procurations : 6

**VOTE :**

- POUR : 37
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0
- Autres :

**DECISION :**

- Approbation
- ~~Rejet~~
- ~~Report~~

Isabelle PLASSAIS  
Présidente du conseil d'administration